



Appartement loué avec une chaudiere defectueuse depuis janvier

Par **cath**, le **16/08/2010** à **11:19**

Bonjour,
je loue un appartement depuis janvier 2010, depuis cette date, ma chaudiere ne fonctionne pas, un prestataire essaye vainement de la reparer depuis janvier (une bonne dizaine de passages) et elle ne fonctionne toujours pas, l'agence n'a pas l'aval du proprietaire(a priori) pour la changer puisque elle est defectueuse, est ce normal de payer mon loyer au prix fort alors que je n'ai pas de chauffage? quelle solution trouver pour que la chaudiere soit changée?

Cordialement
Catherine

Par **fabienne034**, le **16/08/2010** à **12:09**

BONJOUR

le bailleur vous doit le chauffage

pour tout savoir sur le bail de logement:

<http://www.fbis.net/contratlocationvide.htm>

IL FAUT DEMANDER LE CHANGEMENT DE CHAUDIÈRE

au bailleur par LRAR,

S'il ne le fait pas, il faut saisir le tribunal d'instance ou le juge de proximité pour qu'il l'ordonne et baisse le loyer le temps des travaux

pour tout savoir sur le juge de proximité ou le tribunal d'instance

<http://www.fbls.net/TINFO.htm>